



Department
of Health

Renseignements complémentaires sur les MGF

Les MGF (Mutilations génitales féminines) sont des actes où les organes génitaux féminins sont blessés et modifiés, sans qu'il y ait une raison médicale pour cela. À long terme, cela peut provoquer des séquelles graves pour la santé des femmes et des filles. Certaines filles meurent de saignement ou d'infection suite à ces actes. Les femmes qui ont eu une MGF sont également susceptibles d'éprouver des difficultés lors de l'accouchement.

Les MGF sont généralement pratiquées sur des filles dont l'âge est compris entre 5 et 10 ans. Elles sont aussi connues sous les termes de circoncision féminine, de mutilation ou par d'autres termes tels que sunna, gudniin, halalays, tahir, megrez et khitan parmi d'autres noms.

Catégories de MGF :

Catégorie 1 - ablation d'une partie ou de la totalité du clitoris.

Catégorie 2 - ablation d'une partie ou de la totalité du clitoris et des petites lèvres (celles entourant le vagin).

Catégorie 3 - ablation d'une partie ou de la totalité des organes génitaux féminins, y compris le clitoris. Suture des lèvres ensemble pour ne laisser qu'un petit orifice.

Catégorie 4 - toutes les autres formes de préjudice, y compris les lacérations, brûlures, grattages, piqûres et étirements des organes génitaux féminins.

Pourquoi les MGF se produisent-elles ?

Habituellement, un parent de la fille ou un membre de la famille élargie organise la MGF pour elle. Les raisons d'un tel acte sont les suivantes :

- coutume
- religion
- protection de la tradition
- protection de la virginité
- propreté
- protection de l'honneur de la famille
- acceptation sociale, surtout concernant le mariage

Les raisons de ces MGF sont fondées sur une incompréhension ou un manque de sensibilisation.

Certains pensent que les MGF sont obligatoires pour leur religion, par exemple, la catégorie 1 des MGF est parfois appelée *sunna* par erreur. Mais il n'existe **aucun** texte religieux qui justifie les MGF ou qui les préconise.

Les MGF sont illégales

Les MGF sont illégales et ne doivent **jamais** être pratiquées ici ou ailleurs. Il est également illégal d'aider une personne à pratiquer une MGF de quelque façon que ce soit. Toute personne reconnue coupable s'expose à une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement et risque une amende (pénalité financière).

Les MGF nuisent gravement à votre santé

Les MGF nuisent gravement aux filles et aux femmes, incluant :

- douleurs constantes
- infections répétées pouvant entraîner une infertilité
- hémorragies, kystes et abcès
- difficultés à uriner ou incontinence
- dépression, flashbacks (rappels d'images), automutilation
- problèmes lors du travail/de l'accouchement pouvant entraîner la mort

Quelle aide pouvez-vous obtenir ?

Si vous avez eu une MGF, vous pouvez bénéficier d'une aide médicale et du soutien de votre médecin ou de tout autre professionnel de santé. Vous pouvez obtenir de l'aide de votre sage-femme si vous êtes enceinte.

Vous pouvez aussi trouver les coordonnées des cliniques et services spécialisés en MGF sur le site internet suivant :

www.nhs.uk/fgm.

Si vous vous préoccupez pour une fille qui risquerait de subir une MGF, veuillez en informer le professionnel de santé à votre service ou téléphoner à la ligne d'assistance téléphonique du NSPCC (National Society of Prevention of Cruelty to Children - Société nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants) au 0800 028 3550, 24 heures sur 24.

Si vous êtes inquiets car votre famille ou votre communauté fait pression pour pratiquer une MGF sur votre fille, demandez de l'aide à votre médecin ou à tout autre professionnel de santé.

Passeport santé

Vous pouvez demander des copies de « *Une déclaration en opposition aux mutilations génitales féminines* ». Cette déclaration, disponible en 11 langues, est imprimée en format de poche, vous pouvez ainsi l'emporter avec vous lors de vos déplacements à l'étranger. Vous pouvez la montrer à votre famille. Il est précisé que les MGF sont des infractions criminelles graves au Royaume-Uni.

Collecte et utilisation des renseignements fournis par les patients avec une MGF.

Les renseignements sur les MGF sont recueillis par le HSCIC - Health and Social Care Information Centre (Centre d'information pour la santé et l'aide sociale). Pour en savoir davantage sur les renseignements que nous recueillons, sur les raisons de ces collectes et sur la manière dont nous les utiliserons, ou si vous vous opposez à une telle utilisation de vos informations personnelles, veuillez visiter le site suivant :

www.hscic.gov.uk/patientconf pour des détails complémentaires.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur les MGF, veuillez visiter le site suivant :

www.nhs.uk/fgm